Domaine Public 833

DP

J.A. 1000 Lausanne 1

Privatisation à la suisse

Il fallait s'attendre à voir la Suisse touchée à son tour par la vague - et la vogue - des (re)privatisations, qui déferle présentement sur la France. Et cela même si, dans notre pays, le secteur public ne comporte guère de ces activités rentables susceptibles de séduire les partisans du moins d'Etat et du plus de profit. Le mouvement va plutôt dans le sens d'une socialisation des pertes : voyez les subventions à l'agriculture ou les commandes à Saurer, également insuffisantes, ou encore le cautionnement public à l'artisanat et à l'hôtellerie, pour ne rien dire de la garantie contre les risques à l'exportation.

N'empêche que la discussion se poursuit en Suisse à propos de diverses opérations de privatisation, concernant des entreprises avec participation étatique aux trois niveaux de la Confédération (Radio Suisse S.A.), du canton (Banque cantonale de Zurich), ou de la commune (aérodrome de la Blécherette à Lausanne par ex.).
Des trois cas précités, seul le premier, soit celui de Radio Suisse SA, est désormais tranché, grâce à une décision prise par le Conseil fédéral le 9 juin dernier, mais annoncée quatre jours plus tard seulement. Parmi les six modèles envisagés, on a finalement choisi une formule de compromis prévoyant une privatisation partielle, avec partage de l'actuelle société anonyme (dont la Confédération est actionnaire à concurrence de 95% du capital via l'entreprise des PTT) en deux sociétés distinctes : une nouvelle société d'économie mixte, contrôlée par la Confédération et s'occupant de sécurité aérienne civile, et une société RSSA redimensionnée, en majorité privée, travaillant dans le secteur des télécommunications non soumis au monopole des PTT (lesquels reprennent les circuits loués internationaux actuellement aux mains de RSSA).
Solution typiquement suisse donc, balancée et compliquée à souhait, exigeant une phase transitoire d'au moins deux ans pour la mise en place des nouvelles structures.

Dans l'ensemble, l'opération RSSA contraste de manière significative avec les (re)privatisations à la française. Par le rythme tout d'abord : entre les premières discussions et l'aboutissement s'écoulent plusieurs années, pendant lesquelles les juristes échafaudent toutes les constructions compatibles avec le droit - sans que personnne ne songe à utiliser ce délai pour faire procéder aux études économiques et commerciales pourtant nécessaires. Résultat : une longue période d'incertitude générale, entrecoupée de rapports et rumeurs, et bien sûr d'interventions politiques diverses (telle l'interpellation du Conseiller national PDC argovien Humbel, déposée le 8 février 1985).

Autre originalité helvétique : les salariés, organisés à 100% pour ce qui est des 140 contrôleurs aériens et dans une forte proportion pour le millier d'autres collaborateurs de la RSSA, ne s'opposent pas à la privatisation. Au contraire, ils attendent de l'opération, dont ils ne sont pas loin de regretter le caractère partiel, qu'elle crée un assouplissement des conditions de travail de l'entreprise, active dans un secteur en rapide évolution technique, s'accommodant mal de certaines normes et directives fédérales.

Enfin il convient de relever que l'autorité résiste plutôt bien aux pressions des "privatiseurs". Ainsi, le Conseil fédéral a défendu l'emprise des PTT sur RSSA pendant des années ; en 1981, jugeant la situation peu mûre au moment du renouvellement de la concession accordée à la SA soixante ans plus tôt, le Conseil fédéral décide de ne rien changer aux structures juridiques en attendant un rapport qui luiparvient ... en février 86 seulement.
De même, le Conseil d'Etat zurichois s'oppose fermement à la motion du député PDC Duft, qui demande la privatisation de la banque cantonale, quatrième établissement de Suisse d'après la somme du bilan, présidée

(suite au verso...)

Privatisation à la suisse (suite)

par un trio de "politiciens mal préparés" (un ingénieur-agronome UDC, un radical de Winterthur et un socialiste, ancien responsable des domaines de la commune d'Urdorf). Et à Lausanne, la Municipalité préfère renoncer au renouvellement de la concession en 2006 plutôt que de privatiser son aérodrome de la Blécherette, comme le demande une motion du conseiller communal radical Monod.
Fermeté d'abord, compromis ensuite. Avec pas mal de temps gagné - ou perdu - entre l'idée et la réalisation d'une privatisation partielle, à la suisse.

YJ

NORMES ANTI-POLLUTION

On fait du surplace

(*jd*) Il y a tout juste cinq ans, Elisabeth Kopp, alors conseillère nationale, interpellait vigoureusement le Conseil fédéral qui hésitait sur les mesures à prendre pour réduire la pollution atmosphérique due aux gaz d'échappement des véhicules à moteur. Dans une interview à la radio, elle rappelait à l'Exécutif les promesses qu'il avait faites au moment de la votation sur l'initiative Albatros.
Situation semblable aujourd'hui. Malgré l'opposition de 19 cantons, de l'Union des villes suisses, des offices cantonaux de la circulation routière et des associations de protection de l'environnement, le Département fédéral de justice et police semble vouloir s'en tenir aux normes européennes pour la limitation des gaz d'échappement des véhicules diesel ; alors qu'aux dires des experts ces normes ne feraient qu'avaliser la situation de fait et que les moteurs diesel sont les grands responsables des émissions d'oxydes d'azote (30% du total pour une part de 6% du trafic) et des particules d'hydrocarbures cancérigènes. Pourtant, les normes et la méthode de mesure américaines sont disponibles et approuvées par les administrations cantonales qui seraient chargées de les appliquer.
On sait que les représentants des intérêts du trafic routier sont toujours très écoutés à l'Office fédéral de la police dont le directeur, Peter Hess, n'a jamais fait preuve d'un zèle écologique particulier. Reste à savoir si Elisabeth Kopp, maintenant à la barre, se souviendra de ses indignations d'antan.
P.S. : La circulation routière et les problèmes de sécurité qui lui sont liés dépendent de l'Office fédéral de la police. Tout "naturellement" on a chargé ce dernier des normes antipollution, au nom de l'unité de la matière automobile. Or la lutte antipollution forme un tout et relève d'une autre perspective que celle de la sécurité routière. La gestion de ces normes nouvelles devrait être confiée à l'Office fédéral de la protection de l'environnement, plus motivé et compétent que la police dans ce domaine.

VOTATION SUR LE SUCRE

Arguments creux pour un faux débat

(*jd*) La campagne autour de l'arrêté fédéral sur le sucre illustre jusqu'à la caricature à quel point un débat politique peut être vidé de tout contenu lorsque les questions sont mal posées et les réponses simplifiées à outrance.
Lourde responsabilité pour la Migros qui, par le biais de son référendum, prétend mettre en question la politique agricole toute entière. Alors qu'en fait l'arrêté fédéral limite sévèrement la quantité de betteraves prise en charge au prix garanti ; tout le contraire donc d'une fuite en avant vers une nouvelle surproduction. Mais qui est au courant ?
Marchands d'illusions, les organisations agricoles qui tentent de nous persuader que l'arrêté constitue la planche de salut de l'agriculture suisse, comme si la solution sucre allait par miracle résoudre la surproduction des autres secteurs et changer les méthodes intensives de culture et d'élevage qui lui sont liées.
En fait c'est le sixieme rapport sur l'agriculture, discuté prochainement au Conseil national, qui montrera si la volonté existe de repenser les objectifs et les moyens de la politique agricole : un revenu équitable pour les agriculteurs pour une production adaptée aux besoins et respectueuse de l'environnement. Une politique qu'il faudra payer, et nous en avons les moyens.
La Migros, qui guerroie contre une poignée de centimes supplémentaires par kilo de sucre est décidément bien loin de la question.
Chapeau à la déclaration de Berne qui choisit de quitter le terrain de la polémique ; dans un dossier clair et complet elle fournit tous les éléments pour comprendre les implications économiques et nutritionnelles de la " poudre blanche " (*Vers un développement solidaire*, septembre 1986).

Le marché du sucre, un marché fou qui défie toutes les lois de l'économie. Le Marché commun, premier producteur mondial, exporte ses surplus à des prix cassés, subventionnés par le consommateur européen, mais importe simultanément du sucre du tiers-monde au prix fort.
Par ailleurs, la consommation de sucre (41 kilos par an et par habitant en Suisse) relève de plus en plus de l'accoutumance : 75% de cette consommation de sucre intervient par le biais de l'alimentation industrielle, une absorption cachée dont nous ne sommes plus conscients. Le sucre, produit bon marché, est utilisé pour augmenter le poids et le volume des aliments conditionnés (75% à 80% du poids des boissons chocolatées) ; or l'indigestion de sucre déclenche un accroissement de l'insuline dans le sang et une hypoglycémie qui provoque dans l'organisme un nouveau besoin de sucre. Cercle vicieux habilement exploité par les industries alimentaires, pour une drogue dont on connaît bien les effets néfastes sur la santé. Mais médicaments et soins médicaux contribuent à l'augmentation du produit national, n'est-il pas vrai ?

COMPTES NATIONAUX

Comment alliez-vous en 1985 ?

(ag) Chacun, ménage ou entreprise, fait, pour son avenir immédiat, un budget, des prévisions, et choisit son régime ; il s'y tient ou se laisse bousculer. Mais l'addition des décisions individuelles qui, seule, détermine la santé économique nationale ne peut être que rétrospective. Neuf mois après, la nation reçoit son check up (1).

La Suisse a bien vécu en 1985.
Inflation modérée, grâce, comme pour tous les autres pays, à une faible "inflation importée", entraînée par la baisse des cours du pétrole. Franc suisse pas trop évalué, ce qui stimula les exportations. Ainsi les produits exportés ont progressé de 9,7%, notamment par des ventes accrues à nos partenaires naturels, c'est-à-dire l'Europe. Les salaires ont augmenté, mais modérément. La productivité a été en hausse (+ 3,1%). L'épargne des entreprises, forte. Enfin la création d'emplois a été significative. Pour la première fois, depuis trois ans, la population active a augmenté de 0,9%. 3 171 000 Suisses et étrangers sont au travail, frontaliers compris.
En comparaison internationale, c'est, de toute évidence, un bulletin de santé enviable : le taux de croissance a doublé en une année. Il atteint 4% en termes réels.

Produit intérieur brut
Variation en pour-cent par rapport à l'année précédente en termes nominaux et réels

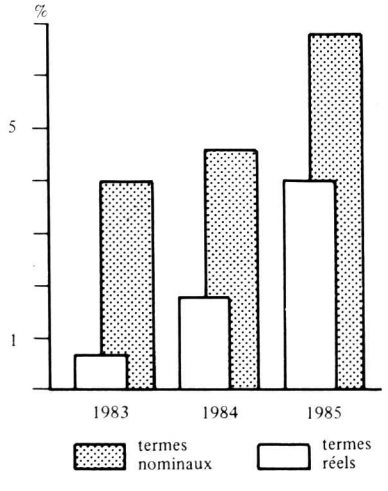

Les colonnes de Buren "ornent" la cour du Palais royal. Voici celles qui illustrent notre économie nationale

(1) Office fédéral de la statistique

DU POINT DE VUE DES SALARIES

L'augmentation nominale est de 6,1%. Il faut en déduire l'inflation et tenir compte de la croissance de la population active. Et aussi, ce qui est fondamental, de la répartition par branches et par catégories de fonction.
S'il y a eu amélioration des salaires réels, la part des salariés (+ 6,1%) a été de croissance plus faible que l'ensemble du revenu national (+6,7%).
Ainsi la rémunération des salariés régresse en pourcent dans le revenu national ; après la forte chute de 1984, elle baisse encore en tombant de 67,8% de l'ensemble du revenu à 67,4%.

DU POINT DE VUE DE L'ENTREPRISE

Si la part des salariés recule proportionnellement, ce n'est pas au profit des indépendants qui connaissent une faible augmentation (+2,2%). Croissent nettement plus vite et le revenu de la propriété et l'épargne des sociétés. Ce dernier poste bat tous les records (+ 15,9%) qui suit une année 84 déjà exceptionnelle (+19,5%). En deux ans, cette épargne passe de 11,5 milliards à 16 milliards ! Et il faut y ajouter une augmentation des amortissements qui, à un haut niveau, doublent, en pourcent, d'une année à l'autre.
Que les entreprises se créent des matelas, soit, c'est une sécurité. Mais cette accumulation a deux sens.
Est-ce le manque d'une recherche de rentabilité dans la gestion (la croissance forte des équipements prouve que cet objectif n'est pas perdu de vue) ou plus encore la recherche d'une rentabilité financière, que l'importance des placements à l'étranger confirme une fois de plus.

PORTRAIT DE LA SUISSE

Année après année, il faut le répéter : l'essentiel de la prospérité suisse est lié au revenu reçu de l'étranger. Voici les chiffres, qui englobent d'ailleurs le revenu du travail, c'est-à-dire l'exportation du salaire des travailleurs étrangers.

Revenu reçu de l'étranger :	21,3
Revenu versé à l'étranger :	7,6
Solde en faveur de la Suisse	13,7

(En milliards de francs)

A cela s'ajoute que dans nos exportations, le quart est représenté par des services (commissions bancaires, assurances, publicité etc.)
Ou encore, que le revenu de la propriété est élevé : 9,2% de l'ensemble du revenu national, et que ces chiffres n'englobent pas les plus-values boursières.
La Suisse est au travail avec sérieux et efficacité. Mais elle s'éloigne toujours plus de la production de biens physiques, malgré le succès de certaines de ses exportations.
Prédominent les services et les placements.
C'est la Suisse de l'attaché-case.

Rail, réalité, poésie

(ag) Le rail est hôte du Comptoir suisse de Lausanne. Les transports publics étaient donc un thème obligé pour le représentant du Conseil fédéral, reçu lors de la Journée officielle. Madame Elisabeth Kopp n'a pas craint le style poésie - pâquerettes. Elle a opposé l'élégance d'un train rapide, le pittoresque d'un tortillard de montagne et même la mélodie du klaxon d'un car postal à un bouchon sur l'autoroute. On pourrait aussi opposer l'attente au guichet puis sur les quais, l'absence de transports dès 20 h au charme sur mesure d'une ballade personnelle. Poésie-pâquerettes contre poésie-pâquerettes.
Les faits symboliques ont plus de sens. Question : avec quel moyen de transport Madame Kopp s'est-elle rendu de Berne à Lausanne ?

Le nouvel hebdomadaire dominical du groupe Curti et de ses partenaires (DP 831) a affermé son acquisition publicitaire à Publicitas. Etrange situation à Berne où la *Berner Zeitung*, qui a sa propre régie d'annonces, fait partie des éditeurs du nouveau journal, alors que le concurrent *Der Bund* (sous contrat avec Publicitas) est tenu à l'écart. D'autre part, on apprend que le capital de la société d'édition du nouverau journal s'élève à 6 millions de francs. Cette somme paraît relativement modeste et oblige la *Neue Sonntags-Blatt* à un succès rapide.

ECHOS DES MEDIAS

L'hebdomadaire *Print*, organe de l'Association suisse des arts graphiques ASAG, change de formule à mi-septembre. Rajeunissement en douceur pour un journal qui en est à sa troisième année de parution.

Comme beaucoup de radios locales Radio Raurach, station de Bâle-campagne, a de grosses difficultés financières. Elle vient d'affermer sa publicité à une filiale d'Orell Füssli. Cet accord, qui vise à attirer les gros annonceurs, devrait assurer à la radio une recette d'au moins 600 000 francs par an.

Prochain lancement d'une radio locale à Lörrach (Allemagne), aux portes de Bâle. Radio Basilisk a été invitée à collaborer à l'entreprise, au grand dam de Roger Schawinski qui comptait bien obtenir ce mandat.

SELON UN SONDAGE SSR / REMP

Les radios locales romandes peinent

(*ebo*) Presque toutes les radios locales ont des problèmes financiers, la plupart n'ont pas de moyens à investir et celles qui bénéficient d'une forte infrastructure - comme Radio L - s'enfoncent dans les chiffres rouges, incapables de rentabiliser les investissements consentis pour leur démarrage.

A défaut d'aide privée, ce sont, ici et là, les gouvernements qui commencent à soutenir les radios en difficulté. Non sans arrière-pensées, car une radio subventionnée par les pouvoirs publics est un moyen d'information moins gênant pour ces derniers. Ainsi, le Conseil d'Etat neuchâtelois vient d'accorder une subvention de 100'000 francs à RTN 2001. La ville de Genève avait versé 50'000 francs à la défunte RGI et 10'000 francs à Radio-Cité, qui espère redémarrer cet automne. L'autorité municipale genevoise envisage en outre d'offrir aux trois radios de la ville (avec la nouvelle Radio Lac) un crédit de 120'000 francs pour un émetteur au Salève, qui permettra d'arroser toute la population du canton.

Par manque de moyens, les programmes des radios locales sont plutôt modestes : les stations romandes ont de la peine à augmenter leur audience. La nouvelle étude publiée par le Service de recherches de la SSR (1) indique une pénétration générale de 19 % pour les radios locales. Mais la pénétration quotidienne n'est que de 7 %, bien inférieure à celle des radios libres françaises.

La durée d'écoute moyenne (une donnée théorique, mais qui fournit un indice de comparaison de la "popularité" des différents programmes) n'est que de dix minutes par jour pour les radios locales, sur un total de 127 minutes, réparties entre les trois programmes de la SSR (77 minutes) et les émetteurs étrangers (40 minutes).

Cependant, l'écoute des radios locales varie considérablement d'une région à l'autre. Radio Fréquence Jura atteint 60% de la population régionale, Radio Chablais 31%, Radio Jura Bernois 25%, Radio Sarine 23%, Radio L 12%, Canal 3 11% dans la région Neuchâtel-Bienne. Toutes les autres ne franchissent pas les 10%.

L'étude de la SSR montre également que l'audience des radios locales est un peu plus forte parmi les jeunes (9%) que parmi les adultes de 30 ans et plus (6-7%). Mais les jeunes de 15 à 29 ans préfèrent encore Couleur 3 et les radios libres françaises, qu'ils écoutent en moyenne pendant plus de 30 minutes par jour.

Une autre étude de la SSR, publiée en août et portant sur la Suisse alémanique, donne des chiffres plus favorables pour les radios locales d'outre-Sarine : dans l'ensemble, celles-ci atteignent 37% de la population (contre 19% en Suisse romande) et 17% tous les jours (7% chez nous). Les plus populaires sont Radio 24 et Radio Basilisk : cette dernière dépasse même le premier programme de la SSR quant à l'audience générale (51% contre 36%). Radio 24 est la radio des jeunes auditeurs : 59% de la tranche d'âge 15-29 ans l'écoutent généralement.

Enfin, la plus populaire des radios locales dans sa région est Radio Matterhorn, qui touche 90% de la population dans le zone de réception de Zermatt. L'étude indique une durée d'écoute de deux heures par jour, ce qui constitue un record absolu !

La comparaison des deux études révèle une nette différence entre le comportement des Romands et celui des Alémaniques : les premiers écoutent la radio en moyenne 127 minutes par jour, les seconds pendant 175 minutes. Enfin, nos compatriotes d'outre-Sarine sont beaucoup plus fidèles aux émetteurs suisses que les Romands.

(1) *Etude Médias SSR 1986* : impact des programmes de la SSR et des radios locales en Suisse romande (premier semestre 1986) ; Service de recherche de la SSR, Berne, août 86.

POUR REPONDRE AUX MAUVAISES LANGUES

Cette étude a été effectuée par l'institut d'analyses économiques (AES), qui a mené 5600 interviews en Suisse romande. Il s'agit de la première enquête (SSR; en collaboration avec la REMP), menée depuis les sondages de la REMP en 1984 et 1985, dont la méthode et les résultats (trop favorables aux radios locales) avaient été vivement critiqués.

Le quotidien gratuit des Zurichois

(*cfp*) Depuis des années déjà, les Romands lisent des hebdomadaires gratuits. Ces journaux, financés à 100 % par la publicité, ne servent en général que de support pour des annonces commerciales. Toujours en avance sur le reste du pays, les Zurichois reçoivent depuis 1974 un quotidien gratuit dans leur boîte aux lettres. Le *Tagblatt der Stadt Zürich* sert à la fois de feuille officielle communale et de support publicitaire, mais on y trouve également l'essentiel de l'information du jour.

C'est un journal dont l'origine remonte à 1837 et, par le jeu des fusions, à 1730 (*Donnstags-Nachrichten von Zürich*). Depuis longtemps, ce quotidien d'annonces officielles et privées publiait une page d'informations. La partie rédactionnelle a été récemment portée à près de deux pages et demi, avec une "première" qui ressemblerait à s'y méprendre à celle d'un "vrai" quotidien, si ce n'était l'annonce qui en occupe régulièrement près de la moitié. Les nouvelles, en général brèves, portent sur l'actualité zurichoise mais ne négligent pas les faits importants, nationaux et internationaux. S'y ajoutent les informations à caractère publicitaire, le forun réservé aux partis politiques et la boîte aux lettres des autorités communales. La rédaction occupe six personnes, dont un rédacteur en service extérieur.

Le journal ayant un caractère officiel, il doit respecter une stricte neutralité politique, consacrée par une convention passée avec les autorités communales, qui prévoit entre autres l'existence d'un statut rédactionnel et d'une commission de rédaction. Entrée en vigueur le 1er juillet 85, elle est valable pour dix ans.

Trois entreprises de presse se partagent la majorité des actions du journal : le *Tages Anzeiger*, la *Neue Zürcher Zeitung* et le groupe Jean Frey (*Sport, Bilanz*). La commission de rédaction est présidée par un journaliste de la NZZ, elle comprend des représentants de trois autres quotidiens zurichois et de deux hebdomadaires, ainsi que le Chancelier de la Ville. Le journal socialiste *Volksrecht* a refusé d'en faire partie.

Le tirage du *Tagblatt* a été contrôlé récemment, il se monte à 191'250 exemplaires. La pénétration nette, établie par l'analyse média, est de 202'000 lecteurs, soit plus d'une personne par exemplaire, score honorable pour un journal gratuit. Les lectrices sont majoritaires (55%). Le *Tagblatt* n'est pas un quotidien gratuit d'annonces comme l'*Anzeiger für die Stadt Bern* ou le *Baslerstab*. Le fait qu'il se finance à 100 % par la publicité, alors que d'autres atteignent 80 % sans qu'on leur conteste leur statut de journaux d'information, dénote une évolution qui ne concerne pas seulement la Suisse. N'a-t-on pas lu récemment des informations sur le *Birmingham Daily News*, lancé en 1984, et proclamé, à tort, premier quotidien gratuit européen ?

Bien des nouvelles publiées dans le *Tagblatt der Stadt Zürich* font penser au journal civique dont rêvait, il y a une soixantaine d'années, le Conseiller d'Etat radical vaudois Ferdinand Porchet. Une fois de plus, ce qui semble impossible en Suisse se réalise à Zurich.

PRESSE AMERICAINE

Il y a aussi des journaux alternatifs

(*fb*) La presse progressiste américaine a beau être confidentielle, elle n'en est pas moins florissante, grâce à l'immensité du marché qui lui est ouvert . Sur 250 milions de lecteurs potentiels, vous en trouvez toujours quelques milliers, dizaines de milliers, centaines de milliers qui achèteront votre journal ; assez pour payer quelques salaires et s'offrir un graphiste : ce sont souvent de belles publications.

Le *Utne Reader* est un magazine de seconde main, en quelque sorte. Comme l'indique son sous-titre, *The best of the alternative press*, il se consacre à la republication des meilleurs articles parus dans la presse alternative. Un *Sélection du Reader's Digest* de gauche, moins la réécriture simplificatrice des articles retenus.

Cela donne un bimestriel de 128 pages tout à fait passionnant. Le numéro de juin / juillet 1986, par exemple, contient des articles issus d'une vingtaine de revues, publiés pour la plupart au cours du semestre écoulé ; mais la rédaction du *Utne Reader* procède aussi à des rapprochements avec des textes parus plusieurs années auparavant. A noter la largeur du spectre de la presse alternative américaine, qui comprend non seulement la gauche au sens européen du terme mais aussi la presse consumériste, écologiste, spiritualiste voire "psy". D'où une grande variété des sujets traités : de l'irradiation des aliments à l'attitude des jeunes face à la politique ou le renouveau des transports publics, mais aussi l'évolution des rôles et attitudes sexuels (la "nouvelle monogamie").

Mais ce n'est pas tout. Il y a aussi des articles rédactionnels en complément des reprises. Et des rubriques dont l'une passe en revue pas moins de 48 publications et l' autre présente différents périodiques relatifs à un même thème (dans le numéro de juin/juillet 1986, 12 magazines scientifiques).

Reste à comprendre ce titre, *Utne Reader*, qui a de quoi déstabiliser ceux qui croyaient bien savoir l'anglais. C'est tout simplement le nom du fondateur du magazine, Eric Utne (d'origine norvégienne). Un peu comme si Domaine public s'appelait *Gavillet*. Un nom humain, original, bien particulier que les lecteurs ont massivement plébiscité lorsqu'ils ont été sollicités pour proposer un nouveau titre...

L'INVITE DE DP

Régulation = interdiction

Quasiment la moitié de la forêt suisse est détruite ou en voie de l'être. On s'affole à Berne ! Le mot n'est pas excessif lorsque l'on découvre certaines des mesures qui sont envisagées ou prises, comme celle de relever de 16 à 18 ans l'âge d'utilisation du vélomoteur.
Dans la foulée je propose au Conseil fédéral de retirer les permis de conduire aux plus de 65 ans (mes parents sont en vacances et il y a toutes les chances pour qu'ils ne lisent pas cette infamie), aux femmes et aux membres du parti socialiste ! Soyez sérieux ! Moi ? Mais c'est pas moi, M'sieur, qui ne suis pas sérieux, c'est le petit père Egli qui plaisante et à travers lui le Conseil fédéral !

De qui se moque-t-on dans ce pays? D'à peu près tout le monde quand on propose des remèdes de ce genre. Alors essayons vraiment d'être sérieux. La destruction des forêts est une catastrophe pas seulement parce qu'on est en train de perdre la moitié de nos arbres mais parce que cette perte modifie profondément les conditions d'existence de régions entières. La forêt est un réservoir d'eau, un épurateur et un régulateur. Par ailleurs, elle stabilise les terrains qui deviennent, ces temps-ci méchamment instables. Nous sommes placés devant un énorme problème de régulation et pour y répondre, nous manipulons, un peu au hasard, les interdictions. Avant d'interdire peut-être faudrait-il connaître précisément le problème. La forêt meurt-elle seulement à cause des pluies dites acides, quel est le rôle exact des émissions provoquées par la circulation motorisée, quels parasites interviennent dans le phénomène ? On pourrait multiplier les questions en prenant en compte la nature et la fréquence de l'exploitation des forêts, l'entretien des surfaces forestières et les essences replantées. Bref, je veux dire par là qu'il n'y a pas de cause unique au phénomène, mais un ensemble de causes qui détermine une synergie. Si l'on veut réguler quelque chose, il faut d'abord connaître avec précision tous les facteurs qui agissent sur la forêt avant d'édicter des mesures qui affectent l'écologie humaine de la population. En tout cas si j'avais 16 ans cette mesure discriminatoire me ferait pousser une g... qu'on entendrait peut-être bien jusqu'à Berne.
Tous les phénomènes de pollution sont synergiques, le premier étudiant en écologie nous le dira, et pour diminuer d'un petit pourcentage les effets il faut une diminution d'au moins la moitié des taux de pollution. Alors ne calmons pas le bon peuple avec des mesures stupides qui de surcroît touchent une catégorie d'âge de la population qui fera vraiment comprendre à tout le monde... que nous sommes en train de vieillir.

Mais voilà, il n'y a pas d'association de défense des 16 à 18 ans et l'on n'a rien à craindre. C'est une mesure pas chère et donc finalement rentable. Comme disait Max Frisch, il n'y a pas longtemps, en Suisse, est raisonnable ce qui est rentable. Il ne savait pas encore combien il avait raison.

Claude Raffestin
(Professeur de géographie à l'Université de Genève)

ENERGIE

Figure de style

(*jd*) Branle-bas de combat énergétique, symptôme de la tchernobylose. Ainsi le groupe radical des Chambres fédérales vient de définir ses objectifs de politique énergétique ; mieux vaut tard que jamais. Rien de bien nouveau pourtant : les députés radicaux ne prennent guère de risque en proclamant que l'approvisionnement énergétique doit être en tout temps suffisant, permettre à l'économie de maintenir sa capacité concurrentielle et d'assurer ainsi places de travail et bien-être. C'est au nom de ce même discours qu'on a déjà prôné le développement rapide de la production d'énergie. Ajouter *in fine* la nécessité d'économiser l'énergie ne constitue plus qu'une figure de style. Répétons-le inlassablement : l'économie, comme d'ailleurs les particuliers, ne modifie ses habitudes de consommation que sous la pression des coûts ; une économie concurrentielle et créatrice d'emplois est celle qui à terme minimisera ses besoins énergétiques. Tout le reste n'est que bouillie pour les chats

TRIBUNAL FEDERAL

Il ne suffit pas d'avoir raison ...

(*jd*) Le combat a duré dix ans et il vient de prendre fin. On savait déjà depuis trois ans que les opposants à l'altiport de la Croix-de-Coeur, au-dessus de Verbier, avaient eu gain de cause. D'oppositions en recours, d'expertises en dénonciations, l'Association pour la sauvegarde de la région de la Croix-de-Coeur a réussi à mettre en évidence des lacunes graves dans les procédures qui ont conduit les autorités tant cantonales que fédérales à donner leur aval au projet d'altiport.
Pour faire triompher le respect des lois et des règlements, les opposants n'ont pas ménagé leurs efforts... et leur porte-monnaie : la facture finale se monte à 256 000 francs. C'est cette somme qu'ils réclamaient à la Confédération, mais le Tribunal fédéral vient de rejeter leur demande. Il semble que la décision des juges soit juridiquement solide. Néanmoins certains d'entre eux ont manifesté leur insatisfaction quant à la situation de droit. La question est d'importance pour ce qui touche à la protection de l'environnement : du point de vue de l'intérêt public l'engagement des particuliers et des organisations privées ne peut qu'être bénéfique, ne serait-ce que pour stimuler le zèle des administrations et faire contre-poids aux intérêts que gêne la protection de l'environnement. A condition toutefois que tombe le mur de l'argent, que la collectivité reconnaisse financièrement le rôle des "contestataires" lorsque ces derniers ont vu plus juste que les autorités.

A NOS LECTEURS ...

(*réd*) Voici donc le second numéro de notre nouvelle formule. Les plus attentifs d'entre vous auront remarqué une petite ligne supplémentaire au bas de l'impressum : composition et maquette : Domaine public. Elle fait écho aux explications fournies dans l'éditorial de notre précédente édition : "la rédaction assume maintenant la composition du journal". Les mêmes lecteurs attentifs n'auront pas manqué de remarquer un nombre inhabituel de coquilles et autres fautes typographiques qui émaillent le numéro 832. Ceci est conséquence de cela : nous devons désormais nous passer du savoir-faire des professionnels de l'Imprimerie des Arts et Métiers qui assuraient la saisie, la correction et le montage des textes qui composent chaque édition de DP. Un pareil changement ne va pas sans certains petits "pépins". Nous voudrions profiter de l'occasion pour remercier les artisans de l'imprimerie, sur le concours desquels nous ne compterons désormais plus que pour l'impression et l'expédition du journal, et pour demander à nos lecteurs un peu de patience. Comme tout produit inédit, DP nouvelle formule doit passer par une phase de rodage. Nous ferons notre possible pour que les imperfections disparaissent rapidement.

Domaine Public

Hebdomadaire romand
25 septembre 1986
Vingt-troisième année

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley
Rédacteur : Marc-André Miserez
Ont collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy
Ernst Bollinger
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Point de vue : Jeanlouis Cornuz
Abonnements : 60 francs pour une année, 20 francs jusqu'à fin 86
Administration,rédaction : 1002 Lausanne. Case 2612 /1003 Lausanne, Saint Pierre 1
Tél : 021/22 69 10
CCP : 10-15527-9
Composition et maquette : Domaine public
Impression : Imprimerie des Arts et Métiers SA

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Allons z'enfants !

Suite à mon aritcle dans DP 831, M. Philibert Muret m'envoie la lettre suivante :

"J'ai écrit, et je maintiens parce que telle est la loi (bonne ou mauvaise, c'est une autre question), que le refus de servir est actuellement puni de six mois au plus *si l'auteur, du fait de ses convictions religieuses ou morales, a agi à la suite d'un grave conflit de conscience*. Les peines les plus longues que vous citez s'expliquent très simplement par le fait que le tribunal *n'a pas reconnu* (à tort ou à raison) l'existence d'un grave conflit de conscience dû à des convictions religieuses ou morales".

Je pense qu'il vaut la peine de citer l'article du code pénal militaire (81) qui corrobore la lettre de M. Muret :
1. Celui qui, dans le dessein de se soustraire au recrutement ou au service militaire, n'aura pas (...) etc, sera puni de l'emprisonnement. (...)
2. La peine sera l'emprisonnement pour six mois au plus ou les arrêts répressifs si l'auteur, du fait de ses convictions religieuses ou morales, a agi à la suite d'un grave conflit de conscience. La peine d'emprisonnement sera subie sous la forme d'arrêts répressifs".

Tout est donc affaire d'appréciation, d'un tribunal supposé capable de sonder les consciences.
Commentant la loi, Dr. jur. Kurt Hauri (*Kommentar,* Bern 1983) relève que, pour le refus d'une école de recrues, la peine varie généralement entre 4 et 8 mois. Et pour autant qu'elle ne dépasse pas cette limite, la décision du tribunal ne saurait être tenue pour arbitraire (*willkürlich*), estime-t-il. Et d'ajouter : " Le juge n'est cependant nullement tenu de respecter la moyenne de six mois de prison " (seul chiffre que j'aie pu découvrir dans le code). Et de parler de peine allant de 3 jours à trois ans de prison. Et de mentionner une peine de 18 mois, qui avait entraîné un recours, lequel avait été admis.

Je pensais quant à moi à l'histoire de Madame Gide :
" Ce que tu n'obtiendras jamais, disait-elle à son mari, c'est l'approbation d'un honnête homme". Et l'auteur des *Nourritures* d'objecter :
" Mais Valéry... Mais Schlumberger... Mais Martin du Gard ! " Et Madame Gide de rétorquer : " Ils approuvent tes livres ? *Donc* ce ne sont pas des hommes honnêtes ! "

Sur le même sujet, *la Nation* du 13 septembre cite encore S.S. Jean-Paul II, qui a déclaré aux chasseurs alpins du Val d'Aoste : " le service militaire est-il incompatible avec la recherche de la paix ? Non. La condition militaire a son fondement moral dans la défense des biens spirituels et matériels de la patrie. Un Etat doit se garantir contre les tentations d'agression, d'injustice et de violence qui, souvent, s'aiguisent et altèrent l'esprit de l'homme. Considérée dans ce contexte, la défense militaire apparaît comme un droit et un devoir".
Je me suis demandé si le docteur R., avec qui je joue aux échecs à Torre Pellice, défendait des biens spirituels ou des biens matériels, lorsqu'il fut envoyé, à vingt ans, en Albanie (rappelez-vous : le Vendredi Saint) ; puis un peu plus tard en Grèce, et enfin en Afrique du Nord...
"Texte utile à méditer", écrit *la Nation*".

Certes. Pour ma part, je conseillerais en outre aux intéressés d'aller sur une petite île de l'Adriatique, en face de Porec. Il y a là une stèle à la mémoire d'un aviateur italien mort en exerçant ses droits et en accomplissant ses devoirs envers la patrie italienne. Son père, vingt ans plus tôt, avait accompli son devoir envers la patrie autrichienne. Son fils, vingt ans plus tard, remplit le sien envers la patrie yougoslave. L'essentiel, n'est-il pas vrai, est que le citoyen accomplisse son devoir...

JC

Un parti peut-il être dissous par l'Office des poursuites ? Les organisations progressistes bernoises (POCH) ont de grosses difficultés financières. L'Office des poursuites s'est déjà manifesté avec des créances se montant à 10 000 francs. De plus les autres dettes et les besoins jusqu'à la fin de l'année représentent au total 40 000 francs. Un appel à l'aide vient d'être lancé dans l'organe du Parti.
Evidemment, les radicaux ont plus de facilités pour mobiliser 80 000 francs entre deux tours de scrutin pour essayer de sauver deux sièges au Conseil exécutif cantonal.

EN BREF

Anxiété pour le Parti socialiste de la ville de Berne et le Parti "Jeune Berne" qui ont collaboré à l'aboutissement de deux initiatives communales portant sur l'aménagement des quartiers et la circulation en ville. Le nombre de signatures indispensable n'a été que peu dépassé, ce qui pourrait, par l'élimination des signatures non valables, faire constater le non-aboutissement. Le nombre de signatures requises pour le lancement d'un référendum est proportionnellement beaucoup plus élevé dans la ville fédérale (6380) qu'à Zurich, qui compte quatre fois plus d'électeurs et où 4000 signatures suffisent.

Le "designer" Luigi Colani est fâché. Benjamin Hofstetter, directeur du Département bernois de la police a refusé de libérer pour lui un tronçon d'autoroute afin de permettre une tentative de record sur une moto carossée par Colani lui-même. Il menace de quitter Berne, qui "vit encore dans l'obscurantisme"

SUR NOS ECRANS

"Top Gun", plus fort que Rambo

(*mam*) Mercredi 17 septembre : la Romandie atterrée constate l'échec des efforts titanesques entrepris par le député Félix Glutz : l'émission "Sexy folies", d'Antenne 2, réapparaît sur nos petits écrans. Une séquence est consacrée aux extraits les plus sensuels des films de l'été. La revalorisation érotique du baiser le plus sucré, filmé en gros plan, en clair-obscur, avec une musique à vous faire fondre la moelle épinière. Emanuelle 5 ? Non, simplement une scène de Top Gun, la dernière bombe du cinéma américain, qui est en train d'atteindre au box-office les sommets que l'on croyait accessibles au seul Mister Stallone.
Dieu qu'elle est belle, l'armée de l'air US vue par le réalisateur Tony Scott. Rafraîchissantes, polies, quasiment déodorisées, exaltantes, les images s'enchaînent comme dans un vidéo-clip, sur fond de musique rock (qui, hélas, peut aussi servir à ça). L'histoire ? quelle importance, c'est simplement celle de jeunes et fougeux mâles qui veulent se prouver qu'ils sont les meilleurs parmi les meilleurs. "Ce film aurait pu se passer n'importe où", déclare naïvement le réalisateur (anglais !). Il n'empêche que le dernier combat aérien, le seul qui ne soit pas simulé, met au prise cinq Mig 26 avec le héros yankee. La mort des pilotes (que l'on est réduit à imaginer) n'a pas plus d'importance que l'"incident" (que de toute façon l'ennemi niera). Seule compte la beauté des images.
Ce film est particulièrement insidieux. Le mesage, que Rambo assène à coup de massue, n'apparaît ici qu'en pointillé. Les machines flamboyantes que l'on voit décoller dans le soleil levant sont tellement belles que l'on en oublierait presque que ce sont des engins de mort. Comment s'imaginer, au vu de ces images, par ailleurs fort réussies, que la guerre puisse faire généralement plus de morts que de héros ?

Un autre film sorti pendant l'été le rappelle avec toute la force nécessaire : "Salvador" d'Oliver Stone nous décrit sans complaisance une sale petite guerre. Première image du pays, un cadavre achevant de se consummer sur le bord d'une route ... c'est évidemment moins beau et cela se vend moins bien.

BANQUES SUISSES EN AFRIQUE DU SUD

Un collier de perles en bois

(*mam*) Une de nos lectrices, "ne voulant plus être complice de Prétoria, par banque suisse interposée", décide de transférer les avoirs qu'elle détenait dans une des trois grandes banques du pays auprès d'un établissement qui peut lui fournir la garantie qu'il ne travaille pas avec l'Afrique du Sud. Sa demande de retrait, avec explications, lui a valu de la part de la banque la réponse suivante :

"Pour votre gouverne, nous connaissons parfaitement le situation en Afrique du Sud où nous entretenons un représentant et effectuons des voyages. Nous pouvons vous assurer qu'avec les autres grandes banques suisses et les milieux d'affaires internationaux, nous agissons bien davantage dans le sens de l'abrogation de l'apatheid que beaucoup de personnes, certes charitables, mais mal informées et auxquelles, au surplus, la discrimination raciale d'Afrique du Sud est volontairement et abusivement présentée comme la seule et unique forme de violation des droits de l'homme dans le monde. Fidèles à notre éthique, nous avons donc conscience de faire oeuvre utile sans pour autant prêter la main à l'action de déstabilisation de l'Occident libéral que poursuivent d'aucuns".

Interrogé par téléphone, un responsable de cet établissement nous a fait remarquer que les cas de retrait d'avoirs en raisons des relations que la banque entretient avec certains pays de l'Est (il est vrai que l'argent n'a pas d'odeur) étaient beaucoup plus fréquents . On reproche souvent à une certaine gauche de s'exprimer dans un langage qui fleure bon la langue de bois...comme on peut le voir ici, certains travers n'ont pas non plus d'appartenance idéologique précise.